

La sortie des déchets en dehors des jours de collecte peut faire l'objet d'une contravention.

Appel gratuit d'un poste fixe

**Il n'y a pas de petits gestes
si nous sommes 140 000 à les faire !**

Une fois par semaine.

Papiers, briques, cartonnets, conserves et boîtes
métalliques, bouteilles et flacons en plastique

Une semaine sur deux.

S 6 mars
18 septembre
(sortir la veille, après 19h)

le vieux mobilier, les literies
usagées et objets
métalliques au rebut...

Dépôt limité à 2m3. poids maxi 75kg. Taille maxi 2m.

Utilisez les points d'apport volontaire pour déposer vos pots et bouteilles en verre.

Les jours et horaires d'ouverture au public et conditions d'accès sont disponibles au n° Vert et sur chartres-métropole.fr.